

## CONVOICATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### ELECTRICITE DE FRANCE

Société anonyme au capital de 924 433 331 euros.  
Siège social : 22-30, avenue de Wagram, 75008 Paris.  
552 081 317 R.C.S. Paris.

#### Avis de convocation.

Mesdames et Messieurs les actionnaires d'EDF sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, le 24 mai 2012 à 14 heures 30, au Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli, 75001 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour.*

##### **A titre ordinaire :**

- Approbation des rapports et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Approbation des rapports et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tel que ressortant des comptes annuels, et fixation du dividende.
- Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Autorisation conférée au conseil d'administration pour opérer sur les actions de la Société.

##### **A titre extraordinaire :**

- Délégation de compétence au conseil d'administration pour procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Délégation de compétence au conseil d'administration pour procéder à l'émission, par voie d'offres au public, d'actions ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Délégation de compétence au conseil d'administration pour procéder à l'émission, par voie d'offres visées à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, d'actions ou de valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Autorisation du conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.
- Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.
- Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital social en rémunération d'une offre publique d'échange initiée par la Société.
- Autorisation au conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société.
- Délégation de pouvoirs au conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents de plans d'épargne.
- Autorisation au conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions autodétenues.
- Modification de l'article 18 des statuts.
- Modification de l'article 20 des statuts.

##### **A titre ordinaire et extraordinaire :**

- Pouvoirs pour formalités.
-

L'avis de réunion comprenant le texte du projet de résolutions soumis à cette Assemblée a été publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n° 28 du 5 mars 2012.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois modalités suivantes de participation :

- a) assister personnellement à l'Assemblée en demandant une carte d'admission ;
- b) donner pouvoir (procuration) au Président de l'Assemblée Générale ou à toute personne physique ou morale de leur choix (article L. 225-106 du Code de commerce) ;
- c) voter par correspondance.

### **I. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale**

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce), au troisième jour précédant l'Assemblée, soit le 21 mai 2012 à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conformément à l'article R. 225-85 du Code de commerce, l'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constaté par une attestation de participation délivrée par ces derniers, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de commerce, en annexe :

- du formulaire de vote à distance ;
- de la procuration de vote ;
- de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer personnellement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission au troisième jour précédant l'Assemblée, soit le 21 mai 2012 à zéro heure, heure de Paris.

### **II. Mode de participation à l'Assemblée Générale**

#### **1. Participation à l'Assemblée Générale :**

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

— **Pour l'actionnaire nominatif** : demander une carte d'admission avant le 20 mai 2012 à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex, ou se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité.

— **Pour l'actionnaire au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

#### **2. Vote par correspondance ou par procuration par voie postale :**

Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à un mandataire pourront :

— **Pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

— **Pour l'actionnaire au porteur** : demander ce formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée. Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la Société ou le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le 21 mai 2012 au plus tard.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'Assemblée, soit le 21 mai 2012 au plus tard.

#### **3. Vote par correspondance ou par procuration par voie électronique (hors plateforme Votaccess) :**

##### **3.1. Désignation d'un mandataire par voie électronique :**

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation ou de la révocation d'un mandataire peut être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

— **Actionnaire au nominatif pur** :

L'actionnaire devra se connecter sur le site PlanetShares/My Shares ou PlanetShares/My Plans avec ses identifiants habituels et aller sur la page « Mon espace actionnaire - Mes assemblées générales » puis enfin cliquer sur le bouton « Désigner ou révoquer un mandat ». Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro vert 0 800 858 585 mis à sa disposition.

— **Actionnaire au porteur ou au nominatif administré :**

L'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com). Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom, prénom, adresse, nom de l'établissement bancaire gestionnaire du compte titres du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

L'actionnaire devra obligatoirement demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou révocation de mandataires pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 heures, heure de Paris.

**3.2. Vote électronique :**

EDF offre à ses actionnaires la possibilité de voter par internet, avant l'Assemblée Générale, sur le site mis à disposition par BNP Paribas Securities Services, dans les conditions ci-après :

— **Actionnaires au nominatif :** Les titulaires d'actions au nominatif pur qui souhaitent voter par internet, avant l'Assemblée, devront utiliser le numéro d'identifiant et le mot de passe déjà en leur possession pour se connecter au site dédié sécurisé de l'Assemblée Générale dont l'adresse est indiquée ci-après. Puis l'actionnaire devra suivre les indications données à l'écran. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro vert 0 800 858 585 mis à sa disposition.

Les titulaires d'actions au nominatif administré recevront un courrier de convocation leur indiquant notamment leur identifiant. S'ils souhaitent voter par internet, cet identifiant leur permettra d'accéder au site dédié sécurisé de l'Assemblée Générale. L'actionnaire devra alors suivre les indications données à l'écran pour obtenir son mot de passe de connexion.

— **Actionnaires au porteur :** Les titulaires d'actions au porteur qui souhaitent voter par internet, avant l'Assemblée, devront demander à leur établissement teneur de compte d'établir une attestation de participation (pour la quantité précisée par l'actionnaire) et devront lui indiquer leur adresse électronique.

Selon la procédure habituelle, l'établissement teneur de compte transmettra l'attestation de participation en y mentionnant l'adresse électronique de l'actionnaire, à BNP Paribas Securities Services - GCT Emetteurs - Assemblées, Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex, mandataire d'EDF et gestionnaire du site de vote par internet. Cette adresse électronique sera utilisée par BNP Paribas Securities Services pour communiquer à l'actionnaire un identifiant lui permettant de se connecter au site sécurisé dédié au vote préalable à l'Assemblée. L'actionnaire devra suivre, alors, les indications données à l'écran pour obtenir son mot de passe de connexion.

Le site sécurisé dédié au vote préalable à l'Assemblée sera ouvert au plus tard le 20 avril 2012. L'adresse du site dédié au vote électronique est : <https://gisproxynbnpparibas.com/edf.pg>.

Les possibilités de voter par internet avant l'Assemblée seront interrompues la veille de l'Assemblée à 15 heures, heure de Paris.

Afin d'éviter tout engorgement éventuel du site internet dédié, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.

**4. Actionnaires au porteur : utilisation de la nouvelle plateforme Votaccess :**

En plus des modalités de participation et de vote décrites ci-avant, les actionnaires au porteur pourront également utiliser en vue de l'Assemblée Générale du 24 mai 2012 la nouvelle plateforme internet Votaccess. Cette plateforme Votaccess permet aux actionnaires au porteur, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale, de transmettre électroniquement leurs instructions de vote, de demander une carte d'admission et de désigner ou révoquer un mandataire, dans les conditions ci-après :

— Seuls les titulaires d'actions au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système Votaccess et leur propose ce service pour cette Assemblée pourront y avoir accès.

— L'accès à la plateforme Votaccess par le portail de l'établissement teneur de compte de l'actionnaire peut être soumis à des conditions d'utilisation particulières définies par ce dernier, les actionnaires intéressés par ce service sont donc invités à se rapprocher de leur teneur de compte afin d'en vérifier les conditions d'utilisation.

— Après s'être identifié par l'intermédiaire du portail internet « bourse » de son établissement teneur de compte, l'actionnaire devra suivre les indications mentionnées à l'écran afin de valider ses instructions de vote, de désignation ou révocation de mandataire ou sa demande de carte d'admission.

Le site internet Votaccess pour cette Assemblée sera ouvert à compter du 20 avril 2012. La possibilité de voter, de donner mandat, ou de révoquer un mandataire, de demander une carte d'admission par internet avant l'Assemblée Générale prendra fin le 23 mai 2012 à 15 heures, heure de Paris.

Afin d'éviter tout engorgement éventuel du site internet Votaccess, il est recommandé aux actionnaires au porteur de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour saisir leurs instructions.

**III. Questions écrites au Conseil d'administration**

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'administration les questions écrites de son choix. Le Conseil d'administration répondra au cours de l'Assemblée ou, conformément à l'article L. 225-108 du Code de commerce, la réponse sera réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site internet

de la Société dans la rubrique consacrée aux questions-réponses accessible à l'adresse suivante : <http://finance.edf.com/espace-actionnaires/assemblees-generales-44384.html>.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : EDF (Assemblée Générale), 22-30, avenue de Wagram, 75382 Paris Cedex 8, ou par télécommunication électronique à l'adresse [questions@edf.fr](mailto:questions@edf.fr), au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée générale soit le 18 mai 2012.

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier.

#### **IV. Droit de communication des actionnaires**

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225.83 du Code de commerce par demande adressée à BNP Paribas Securities Services, Service Assemblées Générales – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère, 93761 Pantin Cedex.

Les documents et informations prévus à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés sur le site de la Société à l'adresse : <http://finance.edf.com/espace-actionnaires/assemblees-generales-44384.html>, au plus tard à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

L'Assemblée Générale fera l'objet d'une retransmission en direct et en différé sur le site internet de la Société.

*Le Conseil d'Administration.*

**1201643**